



## RENOUVELLEMENT LETTRE PAVILLON BELGE

---

Lors d'un renouvellement de la lettre de pavillon et si aucune des données figurant sur la lettre n'a changé (*adresse, moteur, propriétaire, etc...*), les documents déjà en notre possession ne doivent plus être renvoyés, la nouvelle lettre n'est délivrée que **contre remise de l'ancienne**.

Le document original « Lettre de Pavillon » doit être envoyé à :

**Carine Bert / Pavillon belge**  
**Koninginnelaan, 164**  
**B-3090 Overijse**  
**Belgique**

Les frais de gestion (188€) sont à régler à l'ouverture du dossier de la demande de renouvellement. Règlement à établir par virement bancaire à l'ordre de:

Banque **KBC**

Codes bancaires :

**IBAN : BE74 7341 5818 7407**

**Swift/BIC : KREDBEBB**

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez obtenir.

Bien cordialement

Carine Bert